



Sollicitations au Fonds d'Appui pour l'année 2022

L'IC Migrations dispose de fonds pour aider les *fellows* à financer des activités scientifiques entrant dans son champ de recherche, dans la limite de 2 500 euros par *fellow* au cours des quatre années d'affiliation (2022 à 2025).

Les sollicitations au fonds d'appui peuvent se faire désormais au fil de l'eau à partir de l'ouverture de l'exercice budgétaire 2022 (courant janvier 2022) en respectant une date limite d'envoi des demandes de **trois mois** avant la date de mise en œuvre (délai de rigueur pouvant motiver un rejet de la sollicitation).

Aucune sollicitation au fonds ne pourra être traitée pendant la période allant du 1^{er} au 15 mai 2022, du 1^{er} au 31 août 2022 du 15 novembre 2022 au 15 janvier 2023.

Les dossiers sont à renseigner et à transmettre conjointement au CSD du département d'affiliation (rattachement principal) et à Christine Codina, gestionnaire du fonds d'appui.

DYNAMICS – audrey.lenoel@icmigrations.fr

GLOBAL – antonin.durand@icmigrations.fr

HEALTH – betty.rouland@icmigrations.fr

INTEGER – solene.brun@icmigrations.fr

POLICY – emeline.zougbede@icmigrations.fr

Gestion du fonds d'appui : christine.codina@college-de-france.fr

L'objectif de l'IC Migrations est de faciliter le croisement des disciplines et la participation des *fellows* sur la scène internationale. Les sollicitations de financement qui permettent aux *fellows* de s'ouvrir à une nouvelle approche disciplinaire/méthodologique dans leurs travaux sur les migrations seront particulièrement appréciées.

La mise en place de cofinancements est possible et encouragée, mais non obligatoire.

Les cinq activités suivantes seront privilégiées :

- Participation à une manifestation scientifique, en priorité un colloque international à l'étranger

Le financement permet la prise en charge de frais de voyage, d'hébergement et/ou d'inscription pour participer à une manifestation scientifique, si possible d'envergure internationale.

- Accueil d'un chercheur étranger

L'IC Migrations finance ou co-finance les frais de séjours au sein du laboratoire d'un *fellow*. Cet accueil doit faire l'objet d'un travail de recherche et donner lieu à des interventions auprès des *fellows*, ou des étudiants du master MIGRATIONS. L'information concernant le séjour sera diffusée auprès des *fellows*. Cet accueil sera être organisé dans les locaux de l'IC Migrations, au Campus Condorcet (à Aubervilliers).

- Séjour de recherche d'un fellow à l'étranger

L'IC Migrations finance ou co-finance les frais de séjours à l'étranger. Il peut s'agir d'un accueil dans un laboratoire étranger, de la conduite d'un terrain ou d'un travail en archives.

- Aides à la publication

Les traductions, relectures, frais de soumission, achat d'open access dans une revue internationale à comité de lecture peuvent être sollicités auprès de l'IC Migrations.

- Co-financement d'une manifestation scientifique

Ces financements pourront prendre la forme de frais de voyage pour des intervenants, de frais d'organisation ou toute autre dépense de fonctionnement jugée nécessaire à l'organisation de la manifestation. La manifestation devra être annoncée dans le réseau de l'IC Migrations et la participation des *fellows* à l'évènement sera encouragée.

L'IC Migrations considèrera également les demandes relevant **d'autres types d'activité**, dans la mesure où ils répondent aux objectifs de convergences de l'IC Migrations. Il peut s'agir de soutien à la finalisation de travaux de recherche.

Soumission

La demande d'appui devra être soumise via le formulaire ci-dessous (page 6).

Un texte explicatif d'un maximum de 300 mots sera rempli via ce formulaire. Un document pdf rassemblant les éléments jugés utiles par le candidat pourra être joint. A titre d'information, les éléments d'information suivants, **selon le cas**, pourront être envoyés :

- Participation à une manifestation scientifique, en priorité un colloque international à l'étranger

les objectifs de la conférence/évènement, les noms de ses organisateurs, le lieu, les dates
le rôle du fellow
tout éclaircissement jugé nécessaire
le budget prévisionnel et le montant de l'aide sollicitée

- Accueil d'un chercheur venant d'un laboratoire à l'étranger

le nom du chercheur invitant, le nom du chercheur invité (et un lien vers sa page web), le lieu d'accueil, les dates prévisionnelles du séjour, les objectifs et le programme prévisionnel du séjour
tout éclaircissement jugé nécessaire
le budget prévisionnel et le montant de l'aide sollicitée

- Séjour de recherche d'un fellow à l'étranger

les objectifs, le programme prévisionnel et les dates prévisionnelles du séjour
tout éclaircissement jugé nécessaire
le budget prévisionnel et le montant de l'aide sollicitée

- Aides à la publication

le nom de la revue ciblée pour les articles, ou de l'éditeur pour les ouvrages, le titre et le résumé de la publication
le budget prévisionnel et le montant de l'aide sollicitée (si possible : devis de la prestation)

- Co-financement d'une manifestation scientifique

le programme prévisionnel du séminaire et ses objectifs, les intervenants, l'équipe d'organisation, les lieux et des dates de l'évènement
le budget total prévisionnel et le montant de l'aide sollicitée

- Autre type d'activité

le descriptif et les objectifs de l'action proposée
tout éclaircissement jugé nécessaire
le budget prévisionnel et le montant de l'aide sollicitée

Chaque demande d'aide doit donner lieu à un formulaire. Par exemple, si vous sollicitez le fonds d'appui par la participation à deux événements scientifiques différents (dans la limite de 2 500 euros bien sûr), merci de soumettre deux demandes différentes.

Evaluation

Les demandes seront étudiées par les responsables de département, les coordinateurs scientifiques et l'équipe de coordination.

Les réponses seront apportées aux *fellows* progressivement dans un délai d'un mois à compter de la date de dépôt de la sollicitation.

Éléments d'éligibilité des candidatures

Général

- Le demandeur de l'aide doit être fellow de l'IC Migrations ;
- Pour les fellows affiliés en 2021, le montant cumulé maximal de l'aide individuelle allouée par l'IC Migrations à un fellow ne pourra dépasser 2 500 euros jusqu'au 30/11/2025 ;
- Cas particulier : les fellows affiliés en 2019, n'ayant pas demandé un renouvellement de leur affiliation pour la période 2022-2025, conservent le droit d'utiliser leur fonds d'appui dont le montant cumulé maximal alloué par l'IC Migrations ne pourra dépasser 2 500 euros jusqu'au 31/08/2022 ;
- Les fonds obtenus à la suite des demandes sollicitées sur la programmation de l'année 2022 devront être consommés avant le 15 novembre 2022 (clôture de l'exercice budgétaire).

Dépenses éligibles

Les types de dépenses suivants pourront être couverts par le Fonds d'appui :

- Fonctionnement (missions, prestations de service, dépenses liées à l'organisation de manifestations scientifiques, etc...)

Les types de dépenses suivants **NE POURRONT PAS** être couverts par le projet :

- Contrat de travail (CDD de courte durée, contrats à la tâche...);
- Dépenses d'équipement avec ce budget (définition : achat amortissable au-dessus de 1000 € HT);
- Des frais de gestion.

Mise en œuvre des fonds

Les fonds ne sont pas versés aux individus, mais à leur laboratoire ou à un organisme issu du consortium chargé de la gestion de ces crédits et de leur mise en œuvre. Les règles de fonctionnement de chacun de ces organismes s'appliquent pour l'utilisation des fonds obtenus.

IL CONVIENT DE NE PAS AVANCER DE DEPENSES (individuellement ou par le biais de son laboratoire), MEME APRES AVOIR RECU LA LETTRE DE NOTIFICATION DE L'IC MIGRATIONS.

La mise en place des crédits prenant du temps (durée de traitement de la sollicitation d'un mois minimum), il est judicieux de prévoir un laps de temps suffisant entre la date de l'accord de l'IC et le démarrage de l'action, notamment en cas d'achat de billets de transport international.

Une lettre de notification signée du directeur de l'IC Migrations, envoyée au *fellow* et aux représentants du partenaire gestionnaire, permettra d'ouvrir les crédits.

Délais à respecter : exemple

Dépôt de la demande	Ouverture des crédits	Fin de consommation des crédits
---------------------	-----------------------	---------------------------------

30/01/2022	30/04/2022	15/11/2022
------------	------------	------------

Obligations du bénéficiaire de l'aide

La mention « IC Migrations » sera attachée aux recherches réalisées dans le cadre de l'IC Migrations. Pour toute publication, article, ouvrage, actes de colloques, co-édition, traduction, etc., et/ou communication résultant d'une recherche **ayant bénéficié d'un soutien financier de l'IC Migrations**, sous la forme d'un financement exclusif, d'un financement de la rémunération du chercheur impliqué ou d'un cofinancement, **ce travail devra porter la mention « Ce travail a bénéficié du soutien financier de l'Institut Convergences MIGRATIONS porté par le CNRS, portant la référence ANR-17-CONV-0001 ».**